

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 16
Votants : 20

L'an deux mil dix-neuf, le 25 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard ZBORALA.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2019

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme GOUILLLOU Agnès (Pouvoir à M. MERILLOU Stéphane), M. NOUHAUD Jean-Louis (Pouvoir à M. VINCENT François), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à M. SCHOENDORFF Frédéric), Mme SAZERAT Sandrine (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. BOURDOLLE Philippe

Affiché le : 28/06/2019

5. SAISON CULTURELLE 2019/2020

Monsieur François VINCENT présente au Conseil Municipal le programme de la saison culturelle à l'Espace Culturel du Crouzy de septembre 2019 à juin 2020.

- Six concerts, organisés par l'Association Horizons Croisés, et la réalisation d'une plaquette de l'Espace du Crouzy
- Trois dates supplémentaires pour lesquelles l'association Horizons Croisés bénéficiera d'un prêt à titre gracieux de l'Espace culturel du Crouzy pour y organiser les concerts de son choix.

Pour chaque spectacle, l'association Horizons Croisés bénéficiera de la mise à disposition gratuite de l'Espace du Crouzy et assurera l'organisation et la prise en charge de l'ensemble des frais liés aux spectacles.
En contrepartie, l'association encaissera la billetterie.

La convention avec Horizons Croisés telle que jointe en annexe, maintient le principe d'un tarif préférentiel pour les habitants de Boisseuil.
Pour l'organisation de 6 spectacles de septembre 2019 à juin 2020, l'association Horizons Croisés bénéficiera d'un apport financier de la commune de 50 000 €.

La commission culture travaille avec Horizons Croisés pour définir un programme diversifié de spectacles : humour, jazz, rock, variété française...

Cette somme sera découpée en deux parties, chacune faisant l'objet d'une convention :
-De septembre 2019 à décembre 2019 : attribution de 25 000 € prélevés sur le budget 2019.
-De janvier 2020 à juin 2020 : attribution de 25 000 € prélevés sur le budget 2020.

Il est également convenu qu'en plus des concerts organisés dans le cadre de la saison culturelle, l'association Horizons Croisés pourra bénéficier de 3 prêts de l'espace du Crouzy à titre gracieux, en conservant le principe d'un tarif préférentiel pour les Boisseuillais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'accepter le principe de l'organisation par l'Association Horizons Croisés de 3 spectacles de septembre 2019 à décembre 2019 moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 25 000,00 € prélevé sur le budget 2019.
- d'accepter le principe de l'organisation par l'Association Horizons Croisés de 3 spectacles de janvier 2020 à juin 2020 moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 25 000,00 € prélevé sur le budget 2020.
- de s'engager à inscrire les dépenses au budget de l'année 2020
- de donner au Maire l'autorisation de signer les conventions à intervenir avec l'association Horizons Croisés dans le cadre de la saison culturelle et pour les concerts d'Horizons croisés au Crouzy.
- d'une manière générale de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le 1^{er} Adjoint au Maire
Bernard ZBORALA

